Nations Unies S/PV.7623



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7623e séance

Mardi 16 février 2016, à 15 heures
New York

Président :	M. Ramírez Carreño	(Venezuela (République bolivarienne du))
Membres :	Angola	M. Gimolieca
	Chine	M. Zhao Yong
	Égypte	M. Mahmoud
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Lamek
	Japon	M. Yoshikawa
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Deuxième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 7 de la résolution 2233 (2015) (S/2016/77)

Neuvième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) (S/2016/87)

16-03970 (F)







La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Deuxième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 7 de la résolution 2233 (2015) (S/2016/77)

Neuvième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) (S/2016/87)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Iraq à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Ján Kubiš, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/77, qui contient le deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 7 de la résolution 2233 (2015), et sur le document S/2016/87, qui contient le neuvième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013).

Je donne maintenant la parole à M. Kubiš.

M. Kubiš (*parle en anglais*) : Au cours de la dernière période considérée, le peuple héroïque d'Iraq n'a cessé de gagner du terrain face au soi-disant État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), dont l'attrait s'estompe progressivement auprès des populations privées de leurs droits. La libération et le contrôle de Baïji, de Sinjar et surtout de Ramadi, ainsi que la poursuite des opérations visant à chasser les combattants de l'EIIL des zones environnantes, ont donné au peuple iraquien l'espoir que leur pays peut être et sera libéré des mains de l'EIIL. Cela a également permis de montrer à quel point il est essentiel de faire appel aux combattants locaux et tribaux dans les zones contrôlées par l'EIIL pour qu'ils participent aux opérations de libération et assument la responsabilité de la sécurité dans leurs villes et provinces.

Ce succès démontre également l'appui de plus en plus résolu et efficace apporté à l'Iraq par la Coalition internationale contre l'EIIL dans sa lutte contre ISIL et fournit des enseignements utiles pour les préparatifs en vue de la libération d'autres territoires, notamment Mossoul. Il encourage d'autres membres de la communauté internationale à aider l'Iraq à lutter contre l'EIIL.

L'organisation terroriste EIIL, en raison de son idéologie et de ses politiques qui prônent le sectarisme, l'extrémisme violent et le terrorisme radical, constitue une menace mondiale et sans précédent à la paix et à la sécurité internationales. Lutter contre l'EIIL par tous les moyens constitue une priorité pour toute la communauté internationale, et les États Membres sont appelés à intensifier et à coordonner leurs efforts à cet égard.

Suite à la séance du Conseil de sécurité du 18 décembre 2015 (voir S/PV.7589), des efforts bilatéraux et diplomatiques, avec l'appui des partenaires internationaux et des Nations Unies, se poursuivent en vue de résoudre les problèmes liés à la présence des forces turques dans le camp de Bashiqa, mais n'ont pas abouti à des résultats satisfaisants jusqu'à présent. Je réitère les appels du Secrétaire général en vue du règlement de ces questions conformément à la Charte des Nations Unies et dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq. J'exhorte par ailleurs les deux parties à créer des conditions favorables au renforcement de la coopération dans le domaine de la sécurité et à continuer d'apporter un soutien à l'Iraq dans sa lutte contre l'EIIL, sur la base de consultations avec le Gouvernement iraquien et avec son plein consentement.

Quelle que soit la mesure des progrès accomplis, l'EIIL reste un ennemi redoutable et déterminé qui adapte constamment ses tactiques et ses modes d'attaque, en prenant également en compte l'évolution de la situation en Syrie. L'EIIL ne pourra être vaincu par la seule force des armes si l'on n'élimine pas les causes profondes de la violence et l'idéologie qui la sous-tend; sinon, les mesures prises n'auraient pas d'effet durable. Les victoires militaires doivent être complétées par de vastes initiatives de stabilisation et de réhabilitation qui favorisent le retour en toute sécurité des personnes déplacées dans leurs villes d'origine. Dans le même temps, les Iraquiens doivent mettre l'accent sur la réconciliation politique et communautaire.

L'absence de progrès dans la mise en œuvre de l'accord politique national reflète l'absence de consensus politique et le fait que les acteurs concernés

continuent de défendre des intérêts partisans. La stabilité, la sécurité et l'unité de l'Iraq reposent sur un système politique efficace et sans exclusive et sur l'égalité dans le processus décisionnel aux niveaux fédéral et local. Parmi les mesures concrètes visant à prévenir l'exclusion politique et sectaire, il conviendrait de modifier ou d'adopter un certain nombre de textes législatifs prioritaires et les mettre rapidement en œuvre, notamment la loi sur la justice et la responsabilité, la loi sur la garde nationale et la loi d'amnistie générale. Les efforts que déploient les forces politiques sunnites et leurs dirigeants pour adopter à une position unifiée concernant la réconciliation nationale, le processus de fédéralisation et de décentralisation, et les moyens de renforcer l'efficacité de la lutte contre l'EIIL sont tout aussi importants. Je salue ces efforts en espérant qu'ils permettront de consolider les liens internes, et non d'accentuer les divisions, et je demande instamment aux dirigeants et aux forces sunnites de poursuivre ces activités de la manière la plus ouverte possible.

Début janvier, des attaques meurtrières ont été perpétrées par l'EIIL à Bagdad et Muqdadiya, dans le gouvernorat de Diyala, et des actes de représailles commis par des miliciens insurgés et des groupes criminels ont laissé craindre que le pays s'enfonce dans un cycle de violence sectaire, aggravé par des divisions politiques internes sur fond de lutte sectaire, ainsi que par les tensions et le contexte régionaux. Ces attaques avaient pour but d'attiser les tensions sectaires et la polarisation politique en Iraq et d'affaiblir l'unité de l'Iraq et de son peuple. Elles ont également montré combien il était urgent de consolider les relations intercommunautaires et de rétablir l'autorité de l'État et des pouvoirs publics locaux, l'état de droit, la bonne gouvernance, la justice et la fourniture de services dans les zones libérées, mais aussi de soumettre tous les combattants et les armes à un contrôle strict. La réforme du secteur de la sécurité doit viser en priorité à régler le problème des groupes armés incontrôlés et de leur présence dans les villes, notamment dans les zones libérées.

La stabilisation des zones libérées et le retour en toute sécurité des personnes déplacées revêtent une importance politique considérable. Il m'est agréable d'annoncer que la phase de stabilisation de Tikrit est presque achevée. Globalement, le Gouvernement accorde un rang de priorité très élevé aux retours, et, à ce jour, plus de 500 000 Iraquiens déplacés sont rentrés dans leurs communautés d'origine. Le Gouvernement espère que ce chiffre atteindra 900 000 en 2016.

Néanmoins, un certain nombre de facteurs complexes ralentissent le rythme des retours. Par exemple, un très grand nombre d'engins explosifs improvisés ont été posés par l'EIIL et doivent être retirés avant que les populations concernées puissent rentrer chez elles, sans parler des dégâts considérables causés aux infrastructures et aux habitations. C'est ce qui se passe actuellement à Ramadi. J'appelle les partenaires régionaux et internationaux de l'Iraq à renforcer leur soutien aux efforts que déploie le Gouvernement iraquien pour tenir et stabiliser les zones reprises à l'EIIL. Ces efforts doivent être axés sur le renforcement des capacités des forces de police et de sécurité locales à travers la formation et la fourniture d'un appui matériel.

La polarisation et les divisions politiques persistantes continuent d'entraver la capacité du Premier Ministre Al Abadi à promouvoir le programme de réforme, notamment en matière de décentralisation et de lutte contre la corruption. Le Premier Ministre a récemment annoncé son intention de professionnaliser le Gouvernement en sélectionnant les membres sur la base du mérite, et non en fonction de quotas sectaires ou politiques, et cette annonce doit s'accompagner d'une accélération de la mise en œuvre d'un ensemble de mesures de réforme d'ordre politique, sécuritaire et économique. Les problèmes complexes et de plus en plus graves auxquels le pays et sa population sont confrontés exigent que les blocs politiques déploient enfin des efforts communs pour appuyer des réformes globales et approfondies, comme ils l'ont fait aux fins de l'adoption du budget de 2016.

La crise budgétaire persistante et de plus en plus marquée et le déficit budgétaire croissant de l'Iraq, auxquels s'ajoutent des problèmes sécuritaires et humanitaires et une forte baisse des cours mondiaux du pétrole, ont presque diminué de moitié les recettes prévisionnelles de l'État, et la région du Kurdistan se trouve dans une situation au moins aussi grave que Bagdad. Les difficultés budgétaires risquent également de réduire l'efficacité de la lutte contre l'EIIL, car un grand nombre de combattants, notamment les Peshmerga, n'ont pas été payés depuis plusieurs mois.

Je suis conscient que si rien n'est fait, une situation aussi insoutenable pourrait profondément affecter le moral retrouvé des forces progouvernementales et saper la confiance de la population – notamment les jeunes, les communautés, les minorités et les personnes déplacées – quant la possibilité d'un avenir en Iraq. En outre, bien que les Gouvernements de Bagdad

et Erbil doivent rapidement établir des priorités et prendre pleinement le contrôle des finances publiques et des réformes de l'État, je demande instamment à la communauté internationale d'aider l'Iraq à surmonter ces difficultés par une augmentation de l'appui technique et financier, notamment au moyen de prêts par les institutions financières internationales et régionales. La mise en oeuvre de réformes économiques véritables par les Gouvernements de Bagdad et Erbil pourrait ouvrir la voie à cet appui financier et budgétaire.

La grave crise économique a un impact profond sur les relations entre Bagdad et Erbil, les deux parties ayant manifesté une volonté renouvelée de travailler de concert sur les plans militaire et économique, notamment en matière de réformes. J'espère donc que le réalisme et le pragmatisme l'emporteront et contribueront à instaurer la stabilité et la prospérité en Iraq, notamment dans la région du Kurdistan, car elles sont indispensables pour poursuivre la lutte existentielle contre l'EIIL.

La crise humanitaire en Iraq est extrêmement complexe, et elle devrait s'élargir et s'aggraver cette année. Aujourd'hui, le pays compte non seulement 3,3 millions de déplacés, mais quelque 10 millions d'Iraquiens – soit près d'un tiers de la population – ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence. N'oublions pas que si l'appui nécessaire n'est pas fourni, les déplacés d'aujourd'hui deviendront les réfugiés de demain. Les besoins humanitaires sont désormais si importants qu'ils dépassent de loin les capacités nationales à y répondre. Le Gouvernement iraquien et le Gouvernement régional du Kurdistan ne disposent tout simplement pas des ressources nécessaires pour continuer de fournir une assistance, non pas par manque de volonté ou parce qu'ils ne veulent pas assumer leurs responsabilités, mais du fait de la grave crise économique et budgétaire.

Le 31 janvier, l'ONU, en collaboration avec le Gouvernement iraquien, a lancé un appel humanitaire visant à récolter 861 millions de dollars afin que les personnes les plus vulnérables reçoivent l'aide dont elles ont besoin. En outre, une catastrophe potentielle au barrage de Mossoul ne fait qu'aggraver les problèmes et les pressions et exige que le Gouvernement iraquien et la communauté internationale, notamment l'ONU, se mobilisent de toute urgence et que soient mis en place des campagnes de sensibilisation de la population et des plans de secours en cas de catastrophe, qui doivent notamment prévoir l'évacuation des populations touchées si cette catastrophe venait à se produire.

J'en viens maintenant au neuvième rapport établi par Secrétaire général (S/2016/87) concernant la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales. Dans le cadre du programme de réforme du Gouvernement iraquien, le Conseil des Ministres a décidé de redistribuer les dossiers qui étaient auparavant gérés par le Ministère des droits de l'homme, et notamment de transférer la supervision technique du dossier des nationaux du Koweït portés disparus au Ministère de la défense. Certes, il s'agit d'un pas dans la bonne direction, mais le Gouvernement iraquien doit à présent appliquer cette décision et allouer les ressources financières nécessaires pour faire en sorte que les travaux se poursuivent sans faiblir.

La coopération entre l'Iraq et le Koweït continue de produire des résultats. En décembre, au cours de la cinquième réunion du Comité ministériel conjoint de l'Iraq et du Koweït, les parties ont signé des accords portant sur plusieurs domaines, dont la jeunesse et les sports, l'inspection et le contrôle, et les télécommunications. Cela étant, le Gouvernement iraquien reste tenu, en vertu de ses obligations internationales, de garantir la continuité du processus.

L'ONU continue d'opérer en Iraq dans des conditions toujours difficiles voire souvent dangereuses. J'ai le profond regret de devoir annoncer aux membres du Conseil de sécurité que nous avons appris hier que M. Al-Kaissy, un agent de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq qui avait été enlevé à Diyala en avril 2015, avait été retrouvé mort. Je suis profondément choqué et attristé par cette nouvelle. J'exhorte avec force les autorités iraquiennes à mener une enquête minutieuse et transparente sur cet enlèvement et ce meurtre, et à faire en sorte que les responsables répondent de leurs actes. Je tiens à rappeler au Gouvernement iraquien que les autorités nationales ont l'entière responsabilité de rendre la justice dans cette affaire, tout comme il leur incombe d'assurer la protection de tous les agents de l'ONU qui servent dans le pays.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général de son exposé détaillé.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Alhakim (Iraq) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Venezuela de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et

à remercier la délégation vénézuélienne de ses efforts considérables et de sa transparence dans l'organisation des travaux du Conseil en février. Je remercie également la délégation uruguayenne de l'action qu'elle a menée à la présidence du Conseil le mois dernier. Je saisis cette occasion pour féliciter l'Égypte, pays frère, de son accession au Conseil. Nous présentons à l'Ambassadeur égyptien et à son équipe tous nos vœux de succès dans leur action au service de l'Égypte et du monde arabe. Je félicite en outre le Japon, le Sénégal, l'Ukraine et l'Uruguay de leur élection au Conseil de sécurité.

La délégation iraquienne tient à exprimer toute sa reconnaissance à la délégation jordanienne pour les efforts qu'elle a déployés quand elle représentait le Groupe des États arabes au Conseil de sécurité pendant les deux dernières années. Je remercie vivement Mme Kawar et son équipe du travail qu'elles ont effectué au nom de la région arabe, qui traverse actuellement une période difficile. Je remercie également le Chili, la Lituanie, le Nigéria et le Tchad des efforts qu'ils ont fournis lorsqu'ils siégeaient au Conseil de sécurité ces deux dernières années.

Nous présentons nos condoléances les plus sincères à la délégation égyptienne, ainsi qu'à tout le personnel de l'ONU, suite au décès de l'ancien Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali.

Je remercie M. Ján Kubiš, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), ainsi que son équipe, de tous les efforts qu'ils déploient. La MANUI rend en effet de grands services à l'Iraq durant la période difficile que le pays traverse actuellement.

La guerre contre le terrorisme international – à laquelle participent des combattants issus de plus de 100 pays –, la chute des prix du pétrole, la reconstruction des infrastructures et la restauration des services essentiels à l'intention des déplacés, dans les villes libérées de l'emprise de Daech, sont autant de défis considérables pour l'Iraq. En effet, l'Iraq compte près de 3 millions de déplacés qui ont dû quitter leurs villes occupées par Daech suite à des attaques terroristes. L'Iraq a grand besoin de l'aide de la communauté internationale et des organisations internationales pour pouvoir faire face à ces difficultés et à leurs conséquences. Je veux notamment parler de la fourniture de services essentiels aux réfugiés et aux déplacés, y compris les femmes, les enfants et les minorités religieuses et ethniques, et de l'instauration de conditions qui permettront à ces déplacés de rentrer chez eux et garantiront leur sécurité dans les villes libérées.

Nous remercions les États-Unis et les pays qui se sont engagés à financer les programmes de stabilisation en faveur des régions libérées en Iraq. Au nom de ma délégation, je remercie également tous les pays membres de la Coalition internationale, ainsi que les pays de l'Union européenne et les autres pays non membres de la Coalition, pour leur participation à la lutte contre le terrorisme et pour l'appui militaire et logistique qu'ils ont apporté aux Forces de sécurité iraquiennes, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq. Ces pays coordonnent leur action avec les Forces de sécurité et évitent de bombarder les installations civiles, conformément au message que nous avons envoyé par le biais du au Conseil de sécurité en 2014. Nous remercions également le Conseil de sécurité d'avoir exhorté la communauté internationale à renforcer l'aide apportée au Gouvernement iraquien dans la lutte contre Daech et les groupes armés qui lui sont associés.

Nous invitons le Conseil de sécurité, tout d'abord, à contraindre les pays concernés à appliquer les résolutions 2170 (2014), 2178 (2014) et 2199 (2015), notamment les dispositions relatives au contrôle aux frontières et à l'interruption du flux de combattants, ainsi que celles qui visent à prévenir l'accès aux armes, à Internet et à d'autres moyens. Nous prions également le Conseil de demander à la Turquie de retirer ses troupes, dont la présence porte atteinte à la souveraineté iraquienne. En effet, l'entrée en Iraq de ces contingents n'a pas été décidée en consultation avec le Gouvernement, ce qui constitue une violation flagrante des principes consacrés par la Charte des Nations Unies, des dispositions du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Gouvernement iraquien rend hommage au travail et au courage des Forces de sécurité iraquiennes et des combattants des tribus locales qui les appuient sous un commandement unifié et centralisé. Nous saluons les succès militaires qu'ils ont remportés, notamment en reprenant le contrôle des zones ouest, nord et sud de la ville de Ramadi. Ces forces combattent sans relâche pour libérer la partie est de la ville, en prévision du retour des déplacés. Ces forces communes et unies continuent d'œuvrer à libérer les villes qui ont été saisies par Daech en Iraq.

L'Iraq s'emploie sans relâche à renforcer ses liens avec d'autres pays arabes ainsi qu'avec ses voisins, en particulier le Koweït, la Jordanie, l'Iran et l'Arabie

saoudite. Je me dois également de souligner que nous sommes en contact permanent avec le Gouvernement syrien. L'Iraq reste pleinement déterminé à aller de l'avant, sur les plans judiciaire et humanitaire, sur la question des disparus et des archives koweïtiens. L'Iraq a pris la décision de rattacher la Commission technique qui relevait du Ministère de Os droits de l'homme – qui n'existe plus – au Ministère de la défense, avec tout le personnel, les archives, les équipements, le matériel, la base de données et les dossiers pertinents afin de lui permettre de poursuivre ses activités et de continuer à écouter les témoins potentiels pour connaître du sort des disparus koweitiens et des ressortissants d'autres pays.

À cet égard, la Commission technique iraquienne a rencontré, le 10 janvier 2016, M. Falah Daham, résidant de la région koweitienne de Jahra, pour l'entendre comme témoin et recueillir auprès de lui des informations liées à la question. Le Ministère iraquien des affaires étrangères a lui aussi continué d'inviter, par voie de presse, les citoyens à se présenter et à livrer des informations sur les endroits où seraient enterrés les disparus et entreposés les archives et les biens appartenant à l'Émirat.

La coordination et la concertation entre l'Iraq et le Koweït se poursuivent aux fins du parachèvement de l'actualisation de la cartographie des frontières entre les deux pays. Entre autres, le Comité ministériel conjoint Iraq-Koweït s'est réuni en décembre en Iraq pour examiner les principales questions d'intérêt commun d'ordre politique, économique, social et environnemental.

L'Iraq est déterminé à remplir les engagements pris en matière de protection des résidents du camp Hourriya. M. Korkis Bakos, Conseiller politique du Premier Ministre iraquien, a été chargé de coordonner les travaux et d'accompagner M[me] Jane Holl Lute, Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la réinstallation hors d'Iraq des résidents du camp Hourriya, dans sa visite visant à convaincre les pays à accepter le retour et la réinstallation sur leur territoire des résidents du camp. L'Iraq se félicite des efforts qu'elle déploie pour trouver une solution durable à la situation des résidents du camp hors d'Iraq.

Nous remercions M. Ján Kubiš, Représentant du Secrétaire général, et les membres de son équipe, de leurs efforts et des conseils fournis au Gouvernement iraquien, et la MANUI pour les activités qu'elle mène aux fins d'un Iraq uni, stable et exempt de terrorisme.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Iraq de sa déclaration.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 35.